

21/05/

AFFICHÉ le 21-04-92
L'AFFICHEUR MUNICIPAL

N° 35

Sabot
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE VILLARD-BONNOT

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, le 8 Avril, le Conseil Municipal de la commune de VILLARD-BONNOT, dûment convoqué, s'est réuni en session==ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur SOTO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Avril 1992

Présents : Monsieur SOTO, MAIRE
Mmes. MM. TORRECILLAS - DUCOLOMBIER - MUNOZ - SOHET - MATENCIO
VERNEY - GENTILE - GIACOMINI - ARNAUDON - DI GENNARO - VANIN -
MADDALON - DANIELE - JEANMASSON - YORILLO - TOZZOLI - LOCONTE -
FOURNIER - MEYRIEUX-BOURG - CHAVAND - SCHWERDEL - POUCHOT -
DI MARTINO - BRUNO.

Absents excusés : CHAMPELOVIER - BRUN - URSELLA

Absents : DYSKIEWICZ

Monsieur ARNAUDON a été élu Secrétaire.

OBJET/ Réalisation de la ZAC du Sabot

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 27 Janvier 1992 créant la ZAC du Sabot et maintenant en vigueur les dispositions du POS approuvé.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de réalisation de la ZAC, comprenant le programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R 111-3,
- Vu le Plan d'Occupation des Sols de la Commune approuvé le 26 Juin 1984 et révisé le 27 Janvier 1992,
- Considérant que les dispositions du POS tiennent lieu de plan d'aménagement de la zone,
- Considérant que la ZAC du Sabot sera conduite en régie directe par la Commune,
- Considérant que les dépenses de réalisation et de gestion du foyer de personnes âgées seront prises en charge par la Commune et que le financement de cette construction fera l'objet d'un emprunt,

✓

./.

./.

- Considérant que l'opération de logement social à réaliser a bien été inscrite dans la programmation départementale des aides au logement,
- Considérant que le montant de la participation communale tel qu'il ressort du bilan est équivalent au montant des acquisitions foncières déjà réalisées,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal approuve le programme des équipements publics figurant dans le dossier de réalisation annexé au présent acte.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait à Villard.Bonnot, le 13 Avril 1992

Le Maire,

G. SOTO



1.1

ZAC DU SABOT

DOSSIER DE REALISATION

1.1 - PROGRAMME DES

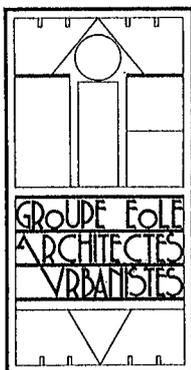
EQUIPEMENTS PUBLICS

* Notice Descriptive et Estimative

VILLARD BONNOT

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
Municipal du 08/04/92

DOSSIER ETABLI POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE VILLARD BONNOT
PAR LE GROUPE EOLE ARCHITECTES/URBANISTES - ZAC DE CHAMP ROMAN
11 RUE RUE DU TOUR DE L'EAU - 38400 ST MARTIN D'HERES



COMMUNE DE VILLARD BONNOT

QUARTIER DU SABOT

DOSSIER DE ZAC

PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

1 EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE

1.1 VOIRIES/ESPACES VERTS/MOBILIER URBAIN

- ▶ Création d'un carrefour giratoire entre les rues Antoine CURT et Désiré GRANET.
- ▶ Réalisation de voiries avec revêtement en enrobés desservant l'ensemble de la ZAC comprenant suivant localisation :
 - soit 1 trottoir de part et d'autre de 1 mètre de largeur et une chaussée de 6 mètres,
 - soit des parkings de part et d'autre et une chaussée de 6 mètres.
- ▶ Réalisation des voies de desserte des bâtiments en enrobés.
- ▶ Placettes en enrobés avec traitement décoratif en béton balayé et pavés.
- ▶ Chemin piéton : réalisation d'un cheminement piéton de largeur 1.50 m ou 2 mètres suivant localisation, revêtement en stabilisé.
- ▶ Aires de jeux et de détente en stabilisé notamment près des bâtiments et foyer personnes âgées et réalisation d'un terrain pour jeux de boules.
- ▶ Espaces verts engazonnés et plantations.
- ▶ Réalisation de maçonnerie pour murets de soutènement et escalier.
- ▶ Mobilier urbain comprenant bancs, poubelles.
- ▶ Jeux d'enfants.

1.2 EAUX USEES

- ▶ Réalisation d'un collecteur PVC diamètre 200 mm desservant le terrain avec raccordement sur canalisation existante en aval de la rue Désiré GRANET.
- ▶ Réalisation de collecteurs sous les voiries en PVC diamètre 200 mm.
- ▶ Regard visitable diamètre 800 mm.
- ▶ Regards de branchements en pied des constructions.

1.3 EAUX PLUVIALES

- ▶ Réalisation sous emprise des voiries d'un collecteur diamètre 600 traversant le terrain en remplacement du collecteur ϕ 500 existant à démolir.
Ces travaux permettront d'utiliser un tracé compatible avec le plan masse et d'enterrer davantage la canalisation.
- ▶ Réalisation de plusieurs collecteurs en béton et rejet en fonction de la localisation :
 - . soit dans nouveau collecteur décrit ci-dessus,
 - . soit localement dans les collecteurs existants sous les rues Antoine CURT et Désiré GRANET.
- ▶ Regard à grilles pour recueil des eaux pluviales.

1.4 ADDUCTION D'EAU POTABLE

- ▶ Pose d'une nouvelle conduite en fonte diamètre 125 mm sous la rue Désiré GRANET et maillage sur une conduite existante de diamètre 150 mm près du carrefour entre les rues Antoine CURT et Rose BLANC.
- ▶ Création d'une conduite en fonte diamètre 125 mm, antenne en 60 mm sous emprise des voiries.
- ▶ Poteaux incendie répartis le long des voies.
- ▶ Branchements particuliers complets avec regard en attente pour villas individuelles.
- ▶ Canalisation en attente pour les bâtiments.
- ▶ Réalisation d'un réseau téléphone enterré comprenant fourreaux PVC, chambres de tirage et câblage réalisé par FRANCE TELECOM.

Localisation : depuis réseau existant au droit du carrefour entre les rues Désiré GRANET et Antoine CURT, jusqu'à la placette d'entrée de la ZAC.

1.5 PTT

- ▶ Réalisation du génie civil du réseau comprenant fourreaux PVC, chambres de tirage, l'ensemble selon prescriptions de FRANCE TELECOM.

1.6 TELEDISTRIBUTION

- ▶ Réalisation d'un réseau de télédistribution comprenant fourreaux et chambres de tirage.

1.7 GAZ

- ▶ Réalisation d'un réseau de distribution gaz sous contrôle de la Régie Municipale, coffret en limite de lot pour villa individuelle et arrivée en pied de colonne pour les collectifs.

1.8 ELECTRICITE

- ▶ Réalisation d'un transformateur MT/BT selon étude de la Régie Electrique Municipale, distribution avec coffret de comptage en limite de lot pour les villas individuelles et câble en attente pour les collectifs.

1.9 ECLAIRAGE PUBLIC

- ▶ Depuis armoire de commande située sur le transformateur, à créer distribution par câble armé, réalisation de massif béton et pose de candélabres sur fût de 3.50 m le long des voies. Candélabre sur fût de 9.00 m au carrefour avec la rue Antoine Curt.

2. EQUIPEMENT DE SUPERSTRUCTURE
CLUB DE PERSONNES AGEES

PROGRAMME :

- 1 - Entrée du bâtiment surface approximative 10.00 m²
- 2 - Bureau de permanence (ce bureau communique
directement dans l'entrée) 12.50 m²
- 3 - Salle polyvalente 120.00 m²
- o elle permet la tenue des Assemblées Générales pour un maximum de 80 personnes,
 - o elle est cloisonnable en 2 salles d'activités égales par une cloison amovible permettant une isolation phonique suffisante,
 - o la première salle d'activités correspond aux activités bibliothèque, télévision ; les livres devront être protégés par des portes vitrées,
 - o la deuxième salle d'activités correspond aux activités jeux de cartes, repas et bar ; ce bar fait la séparation entre la salle et la cuisine.
- 4 - Cuisine 30.00 m²
- o elle permet le réchauffement des repas et l'organisation d'une buvette ; elle communique donc par un bar avec la salle polyvalente ; la livraison devra être facile depuis l'extérieur (repas préparés, etc ...).
- 5 - Local entretien (en liaison avec la cuisine) 5.00 m²
- 6 - Locaux de rangement ou placards
(donnant dans la salle polyvalente) 10.00 m²
- 7 - Sanitaires :
- o 1 WC hommes + urinoirs
 - o 2 WC femmes
 - o 1 WC handicapé 12.50 m²
- TOTAL..... 200.00 m²**